

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2009

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : <http://saulny.fr>

Au cours de sa séance du 26 mars 2009 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **fixé les taux d'imposition 2009 des trois taxes directes locales.**

- taxe d'habitation : 10,58 %
- taxe foncière sur le bâti : 8,87 %
- taxe foncière sur le non bâti : 44,13 %

Le Maire a proposé une augmentation des taux 2009 de 2% correspondant à l'augmentation du coût de la vie comme cela se pratique à SAULNY depuis plusieurs décennies et justifie cette hausse par les travaux ambitieux déjà engagés ainsi que par la nécessité en cette période de crise financière et économique de maintenir un niveau d'investissement élevé conformément aux souhaits émis au plan de relance du gouvernement.

Le Conseil Municipal a adopté cette proposition à 8 voix pour et 7 voix contre, vote conforme à l'avis de la commission des finances réunie le 05 mars dernier.

Les sept conseillers opposés à l'augmentation des taux justifient leur position eu égard à l'instauration d'une taxe additionnelle par la communauté d'agglomération de Metz-Métropole et par l'augmentation simultanée des taux du Conseil Général de la Moselle.

➤ **voté le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- section de fonctionnement : 756.674 €
- section d'investissement : 1.419.327 €

Le Conseil Municipal a adopté le budget présenté, qui a reçu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 05 mars 2009, par 10 voix pour et 5 voix contre.

Cinq conseillers ont estimés en cohérence avec leur vote au point précédent devoir voter contre le projet de budget.

➤ **autorisé la signature d'une convention avec l'Etat relative au versement anticipé du fonds de compensation pour la T.V.A.**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 à condition que les bénéficiaires du fonds s'engagent par convention à accroître les dépenses d'investissement en 2009 par rapport à un montant de référence calculé sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du fonds deviendra pérenne pour les bénéficiaires qui auront respecté leur engagement.

.../...

- **émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de PLAPPEVILLE au dispositif intercommunal de police municipale.**
Désormais dix communes sont groupées au sein de ce dispositif.
- **autorisé la conclusion du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés.**
Le contrat de concession actuel date de 1913. Suite à la transformation de l'U.E.M. en Société Anonyme d'Economie Mixte Locale et à la filiation de son activité de gestion des réseaux (filiale U.R.M.), les contrats existants nécessitaient une mise à jour au regard de l'évolution de la législation européenne et nationale
- **accordé une subvention exceptionnelle de 800 € au foyer des jeunes en soutien aux déplacements, à la formation et à l'entraînement de deux jeunes sportifs de la section badminton inscrits sur la liste ministérielle du sport « Espoir ».**
- **pris acte de la suite donnée à quatre déclarations d'intentions d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**
- **autorisé la signature d'une convention avec la Ville de WOIPPY permettant aux enfants de SAULNY âgés de 4 à 11 ans de fréquenter l'animation estivale « Sport et Culture pour tous ».**
- **autorisé la signature d'une convention de partenariat avec le Foyer des Jeunes relative à l'organisation de la fête de l'été les 20 et 21 juin prochains, la commune prenant en charge notamment le spectacle pyromélodique le samedi soir et organisant les jeux et pique-nique du dimanche.**
- **reconduit le concours des maisons fleuries dans les conditions du règlement arrêté en 2008.**
- **décidé comme en 2008 vu le succès de cette opération, d'offrir aux élèves quittant le cycle primaire pour le cycle secondaire une calculatrice de type « T.I. COLLEGE » ou « CASIO COLLEGE » personnalisée au nom de chacun d'eux et de pérenniser cette récompense jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération modifie cette décision.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30 après avoir fait part de l'évolution de divers dossiers en cours, notamment la suppression, grâce à son intervention auprès du service transports de la C.A.2.M., de la navette TCRM allant de SAULNY à WOIPPY et son remplacement par une navette allant de SAULNY à METZ-DEVANT-LES-PONTS avec des correspondances allant vers le centre ville ou BAN-SAINT-MARTIN à compter du 01 septembre 2009.

Le Maire,

Arlette MATHIAS